

RAPPORT DE MISSION



La région Outre-Mer de La Cimade, constituée en 2009, regroupe d'une part les groupes locaux de La Réunion et Mayotte et d'autre part, les groupes de Guyane et de Guadeloupe.

En 2011, le pôle Vie Associative et animation régionale s'est rendu auprès du groupe local de Mayotte et auprès de l'équipe de la Réunion avant qu'elle se constitue en groupe local. Ce déplacement a permis de renforcer les liens avec ces groupes éloignés de la métropole, mieux faire connaître la situation locale et valoriser les actions menées par les équipes de La Cimade sur place. Ces rencontres ont permis de favoriser la mise en place de modes de fonctionnement adaptés au contexte local mais compatibles avec le fonctionnement de l'ensemble de l'association. De retour en métropole, le pôle a pu se faire le relais auprès des services et commissions des besoins spécifiques exprimés par ces groupes en termes d'appui et de ressources.

C'est dans le même esprit que le déplacement en Guyane et en Guadeloupe a été proposé par le pôle.

De plus, il s'agissait de rencontrer sur leurs lieux d'intervention les équipes salariées du CRA des Abymes en Guadeloupe et de Matoury en Guyane et de participer, en lien avec la responsable régionale rétention, Lucie Curet, à la défense de leurs conditions d'intervention et à l'appui à l'exercice de la mission auprès des autorités policières et administratives.

Enfin, ce déplacement avait également pour objectif de travailler à la consolidation de la structuration associative de la région Outre-Mer avec les déléguées à l'Assemblée Générale et envisager des modes de fonctionnement adaptés à une configuration géographique spécifique permettant une entière participation de cette région à la vie associative de La Cimade.

CONTENU

GUADELOUPE - 21 AU 24 OCTOBRE

Rencontres avec le groupe.

Présentation par le pôle VA de La Cimade à l'aide de l'outil utilisé au moment du temps d'accueil.

Echanges autour des projets, de la structuration du groupe local. Identification si possible d'un ou d'une responsable pour le GL qui permettrait d'avancer vers un agrément du Conseil d'ici la fin 2013.

Evaluation des besoins -accompagnement, formation...- pour réfléchir aux réponses adaptées avec la région et avec les services et commissions ensuite.

Une visite du CRA et rencontre avec l'équipe - Il s'agit de mieux situer le CRA, sa réalité, observer les conditions de travail des intervenants et mieux appréhender la situation des étrangers retenus en Guadeloupe.

Rencontres avec les partenaires associatifs et institutionnels.

Il s'agit pour nous de bien appréhender le contexte dans lequel La Cimade est amenée à intervenir (ses appuis, ses obstacles...) et de faire le lien éventuellement en métropole par la suite.

GUYANE - 25 AU 30 OCTOBRE

Une partie de la mission est consacrée à la dimension locale et une partie à la dimension régionale avec notamment les déléguées à l'AG.

Rencontres avec le groupe local

Présentation de La Cimade pour appropriation de l'outil réalisé pour le temps d'accueil.

Echanges autour des projets du groupe, de sa structuration et identification des besoins.

Formation

Administration et finances pour le bureau local (Romain + Emilie) et les déléguées à l'AG.

Visites à prévoir

Permanence asile à Cayenne du mardi matin.

St Georges de l'Oyapoc (frontière avec le Brésil).

Visite du CRA et rencontre avec l'équipe

Dimension régionale

Travail sur la structuration avec les déléguées AG - à partir des échanges à Paris :

- Représentation au Conseil
- Fonctionnement et échanges entre déléguées à l'AG dont dispositif technique
- Rencontres avec les groupes locaux non représentés : Guadeloupe d'une part et Réunion d'autre part
- Constitution d'un conseil régional avec des pistes de travail
- Travail sur l'élaboration d'un budget prévisionnel régional 2014

Les partenaires associatifs et Institutionnels



La présence de La Cimade en Guadeloupe commence avec la mise en place d'une mission d'accompagnement juridique au Centre de rétention des Abymes. Cette intervention est prévue pour le lot Outre-Mer dans le cadre du marché 2011 lancé par le ministère de l'intérieur et qui comprend également l'intervention en Guyane et à la Réunion.

Le salarié, Pierre Carpentier, qui dispose d'un local pour permettre de travailler en dehors du centre de rétention est rapidement rejoint par quelques bénévoles. Cette participation, ce soutien bénévole conduit à la constitution d'une équipe qui va œuvrer, aux côtés du salarié et mettre en place un accueil et un accompagnement des étrangers en dehors du centre de rétention. Une deuxième salariée, Chloé Sparagano, vient renforcer l'intervention de La Cimade en rétention en 2013.

Cette équipe réfléchit à sa structuration en groupe local. La rencontre avec le pôle doit permettre d'éclairer les membres de La Cimade en Guadeloupe à examiner les pistes d'évolution.

Les conditions d'intervention des deux salariés intervenants au CRA des Abymes sont particulières et les rapports avec les autorités sont régulièrement conflictuels. Notre mission doit nous permettre d'évaluer sur place les conditions d'interventions et les conséquences tant pour les salariés que pour les étrangers retenus et, par différents rendez-vous avec la police et l'administration, réguler les relations et trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Cette mission se déroule en pleine procédure de renouvellement du marché triennal, moment où notre offre, pour le lot Outre-mer, est en cours d'examen par le ministère de l'intérieur.

Visite du CRA - 21/10/2013

Yamina Vierge, Martine Bertin, Lucie Curet et Carla Melki (intervenante remplaçante au CRA).

Le CRA est situé sur la commune des Abymes à proximité de Pointe-à-Pitre. Il n'est pas signalé depuis la route.

Alors qu'elle a été informée par Lucie Curet de notre visite par mail, Mme Charpentier, la Cheffe du CRA, semble surprise de notre visite. Elle indique ne pas avoir confirmation de nos habilitations et effectue donc une vérification. Ensuite, en invoquant des raisons de sécurité, elle hésite à nous laisser pénétrer toutes les 4 en même temps.

Finalement après un échange rapide sur les motifs de notre visite, nous sommes autorisées à entrer dans la zone de rétention.

Le Bureau Cimade est dans la zone réservée aux femmes, dans la première partie de la zone de rétention. Il s'agit d'un petit bureau. La climatisation ne fonctionne plus du tout et la ventilation est seulement possible si on laisse la porte du bureau grande ouverte pour faire courir d'air avec une petite lucarne. Ce qui pose le problème de la confidentialité des entretiens.

La caméra est positionnée face à la porte du bureau et encore en fonction malgré notre demande qu'elle soit neutralisée.

Le bureau ne ferme pas à clé. Seule une armoire en plastique dispose d'un verrou. Cela pose le problème du libre accès, en notre absence, à nos dossiers, à l'ordinateur de La Cimade, à notre ligne téléphonique.

L'ampoule d'éclairage est grillée et n'a pas été changée, or la nuit tombe vers 17h.

Nous avons enfin accès aux sanitaires du RDC.

Dans la zone femmes il y a 5 cellules ; 2 occupées, 2 vides dont une qui avait été un temps prévue pour les familles. La dernière a finalement été transformée en local/bureau pour l'Ofii.

Une zone de détente pour les femmes, assez vaste et qui n'est jamais utilisée par les retenues, jouxte le bureau de La Cimade.

Il n'y a pas de cabine téléphonique dans la zone réservée aux femmes. Elles doivent donc utiliser leurs portables qui sont rechargés par la police.

La circulation est libre à l'intérieur de cette zone. En revanche, les femmes n'ont pas d'accès vers l'extérieur et aucune promenade n'est prévue pour elles.

Nous sommes autorisées à pénétrer dans le secteur des hommes. Le couloir desservant les cellules donne sur la cour mais là encore aucune promenade n'est prévue.

La cour de promenade n'est jamais ouverte sauf pour accompagner les retenus à l'infirmerie et seuls ceux qui fument, avec beaucoup de patience et d'insistance, peuvent parfois sortir.

Au fond de la cour se situe l'infirmerie. Le CRA est conventionné avec une clinique. L'infirmière vient tous les jours et voit tous les retenus. C'est elle qui identifie s'il y a besoin de voir un médecin. Le médecin ne vient pas au CRA mais lorsque le poste de garde le juge nécessaire, également sur demande du retenu, celui-ci est emmené à la Clinique pour une consultation.

Après une petite dizaine de minutes passée dans la zone des hommes et alors que nous sommes en train d'échanger avec les retenus présents, la cheffe de CRA vient nous demander de quitter promptement les lieux - en invoquant notre sécurité-. Seule l'intervenante est autorisée à se maintenir dans la zone pour terminer les entretiens avec les retenus.

Rendez-vous avec le Secrétaire général de la préfecture, Basse terre - 22/10/13

M. Jean Philippe Setbon accompagné de Mme Rodin.

Pour La Cimade : Yamina Vierge, Martine Bertin Lucie Curet et Carla Melki.

Les points abordés concernent nos conditions d'intervention en rétention et nous constatons une écoute attentive concernant les difficultés rencontrées par notre équipe dans son intervention au CRA. En particulier la difficulté à dialoguer avec Mme Charpentier, la cheffe de CRA.

M. Setbon confirme que la Direction départementale de la Police de l'Air et des Frontières a été appelée à s'impliquer dans la résolution de certaines difficultés récurrentes et que le Directeur devra être présent ou représenté lors de la réunion inter services organisée au CRA le lendemain.

Pour les situations de suspension de mesures d'éloignement, elles sont examinées au cas par cas pour tout retenu qui saisit le TA d'un recours pour atteinte à la vie privée et familiale. La préfecture examine avec un soin tout particulier les demandes formulées par Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

M. Setbon attire notre attention sur la zone d'attente dont la fréquentation a explosé cette année (150 placements depuis le début de l'année contre une quarantaine l'année précédente) et avec des situations très difficiles dont des mineurs et mineurs isolés et un local totalement inadapté. Lucie est habilitée et effectuera une visite des sites lors d'un prochain déplacement en Guadeloupe (début 2014).

Face à l'accroissement des placements, le SG invoque des instructions du Ministère de l'Intérieur : au regard de la forte chute du nombre d'interpellations, nécessité de remobiliser les services et les procureurs.

Nous évoquons les difficultés rencontrées par l'absence de l'Ofii auprès des retenus alors même que le secrétaire général nous indique que des moyens supplémentaires ont été récemment attribués à l'Office en 2013 pour l'aider à faire face à ses missions. Il s'assure pendant notre rendez-vous que la présence d'une représentante (la directrice régionale) pour la réunion inter services était également prévue.

Réunion avec l'équipe bénévole - local de La Cimade - 22/10/13

Présents : André Bole, Coralie Tréhin, Kirsty Aventurin, Sylvie Aufrand, Danièle Darquennes, Chloé Sparagano, Carla Melki, Lucie Curet, Martine Bertin, Yamina Vierge.

Le local de La Cimade est situé sur la commune des Abymes, à proximité du centre de rétention. Facile d'accès, il accueille les activités du groupe local et sert de base arrière pour les intervenants du CRA.

Tour de table de présentation - les membres du groupe de Guadeloupe présents :

André réside en Guadeloupe depuis 35 ans. Retraité, il s'est d'abord investi à la LDH de Pointe à Pitre. Il a rejoint La Cimade depuis un an et a démarré une activité bénévole après une première formation.

Sylvie : en Guadeloupe depuis 28 ans, elle est en activité et travaille dans la publicité et le multimédia. Arrivée à La Cimade depuis un an car elle connaît beaucoup d'Haïtiens (victimes de xénophobie et discrimination) dont des personnes sans papier. Après l'élection présidentielle, elle s'est dit qu'il était temps d'entreprendre quelque chose et de s'engager.

Coralie Tréhin est infirmière de formation et en Guadeloupe depuis un an. Elle a travaillé avec MSF et elle est spécialisée dans la gestion de projets.

Danièle. Arrivée en août, elle est en Guadeloupe pour 2 ans. Infirmière de formation, elle a vécu auparavant sur le continent africain. Elle est très disponible et a trouvé La Cimade à partir de recherches sur internet. La durée de son séjour sera probablement limitée à une année.

Kirsty est nouvellement diplômée en Grande Bretagne et elle fait une année de césure en Guadeloupe, où elle a grandi, avant de reprendre son cursus. Elle est particulièrement intéressée par la question des réfugiés (elle a fait un stage à Forum Réfugiés) et elle a étudié en profondeur le droit des étrangers en GB. Elle souhaite acquérir une maîtrise de la réglementation française.

Chloé est intervenante au CRA. Juriste de formation, elle était bénévole à Amnesty à Toulouse et au Secours Catholique. En matière d'accueil, elle a plutôt développé des compétences dans le domaine de l'asile.

Formation

Une formation de base a été dispensée par Pierre. A renouveler mais les temps de formation théoriques ne sont pas suffisants pour acquérir des réflexes. Il faudrait plus d'études de cas. Or, la fréquentation de la permanence l'année passée a été trop faible ce qui a démobilisé une partie de l'équipe.

Les bénévoles souhaitent davantage d'autonomie sur la permanence d'accueil et aller plus loin dans le suivi des situations afin de compléter leur formation par de la mise en pratique afin de moins s'appuyer sur les compétences des salariés.

Propositions :

Organisation de formations avec le soutien éventuel de Lucie qui possède déjà des contenus de formation. Le groupe élabore son programme de formation, identifie les contenus en lien avec l'équipe salariée locale.

Mise en place de réunions de dossiers avec l'appui des salariés pour débriefer et se mettre d'accord sur les stratégies. Ces réunions permettront de répondre au besoin de formation continue exprimé par les bénévoles et favorisera une appropriation de l'activité de permanence.

Se faire connaître

Le groupe a déjà pris l'initiative de communiquer auprès des étrangers qui font la queue en sous-préfecture (la préfecture est située à Basse Terre) afin de se faire connaître par la diffusion d'un flyer.

Carla oriente les appels qui arrivent sur le tél de la rétention pour des demandes de renseignements vers les permanences d'accueil voire, en lien avec les membres du groupe, elle dispatche les rdv.

Proposition :

Organiser la visibilité de La Cimade Guadeloupe sur le site de La Cimade - les permanences, le N° de tél et l'adresse, les appels à bénévolat et l'annonce des évènements - faire appel à Thierry Flesch.

Divers

Les actions de sensibilisation doivent-elles être renforcées ? En effet, les Guadeloupéens sont très peu sensibilisés à la situation et aux traitements des étrangers- voire clairement xénophobes à l'égard des Haïtiens notamment.

Présentation par le pôle des outils ressources disponibles pour les groupes ; répertoire interne, tryptique « il n'y a pas d'étrangers », ...

Le groupe pose des questions sur la structuration avec l'envie de s'organiser, les personnes présentes ayant déjà une bonne expérience du fonctionnement associatif.

L'aménagement du local et la question du budget du groupe sont évoqués : le groupe doit transmettre ses besoins, traduits dans un budget au pôle qui œuvre pour mobiliser un soutien au démarrage de l'activité - aménagement du local et quelques fournitures.

La mobilisation du groupe sur la recherche de financements est également discutée ; demande de subventions, manifestations de soutien, développement des adhésions.

Ces questions seront reprises avec Martine le lendemain autour de l'outil de présentation de La Cimade.

Lucie Curet, Carla Melki et Yamina Vierge.

Mme la Bâtonnière est à l'écoute et souhaite clarifier les pratiques des avocats en accord avec le code de déontologie.

Nous lui faisons part des difficultés rencontrées vis-à-vis de la permanence. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'organiser une permanence rétention dissociée des permanences pénales pour améliorer la disponibilité des avocats et leur spécialisation sur ces procédures spécifiques.

Elle mandate un avocat pour organiser ces permanences et veillera à la mise en place d'une liste spécifique.

Concernant la formation des avocats sur le contentieux des étrangers, nous partageons le constat que la situation n'a pas évolué depuis la dernière rencontre avec La Cimade. Mme la bâtonnière est convaincue de l'importance et surtout de l'urgence de la mise en place de formations dédiées pour élargir le nombre d'avocats et augmenter le niveau de compétence.

Elle avait tenté de joindre Me Dominique Monget Sarail mais cette démarche n'avait pu aboutir faute de disponibilité de celle-ci pour intervenir en Guadeloupe. Nous l'orientons vers Luis Retamal en cas d'échec d'une nouvelle démarche.



Représentants du centre de rétention administrative des Abymes :

Thérèse CHARPENTIER, Chef du CRA
Claude VAINQUEUR, adjoint au chef du CRA

Représentantes de l'OFII :

Mme LE FAUCHEUR, Directrice de l'OFII par intérim
Mme RUDIERE, médiatrice

Représentante du service médical :

Mme BLIRANDO, infirmière

Représentantes de La Cimade :

Lucie CURET, responsable rétention Outre-mer
Yamina VIERGE, responsable des salariés régionaux
Carla MELKI, intervenante au CRA

Mme Charpentier laisse la parole à La Cimade puisqu'elle nous indique avoir organisé cette réunion à notre demande et pour évoquer les problèmes rencontrés.

Points identifiés par La Cimade

- Présence d'une caméra : salarié filmé de manière continue.
- Liberté de circulation au sein du CRA : accès au 1^{er} étage, à la salle des visites et aux avocats.
- Taille du bureau : au regard du nombre de salariés dans l'hypothèse d'interventions simultanées.
- Problèmes d'accès aux informations liées au placement en rétention : arrivées et départs prévus, accès aux listes des présences actualisées en cours de journée, accès aux PV de retenue...
- Maintenance des locaux : verrou des sanitaires, fermeture du local (confidentialité et accès au téléphone de La Cimade), éclairage, climatisation.
- Absences de l'OFII et conséquences pour les retenus.
- Accès à la cour.
- Fréquence des réunions et date de la prochaine rencontre.

Accès aux prévisions de départ

Mme Charpentier nous indique que les billets, systématiquement réservés pour les retenus, peuvent être modifiés en fonction des aléas de la procédure. En résumé, si nous connaissons les vols pour telle ou telle destination, nous devrions en déduire le départ... Elle nous indique que c'est le retenu qui est directement informé, à lui de nous en aviser.

Elle convient qu'elle va intégrer cette information au tableau qui nous est remis chaque jour.

Mention de l'heure d'arrivée au CRA

L'heure d'arrivée au CRA doit être mentionnée dans la procédure administrative. C'est un élément important qui peut avoir une incidence lors des recours pour les retenus.

Mme Charpentier nous indique avoir reçu des indications strictes de la DCPAF afin de nous refuser l'accès au registre et à cette information.

Liste actualisée des arrivées l'après-midi

Elle n'a pas les effectifs suffisants pour actualiser la liste en cours de journée contrairement à ce qui se passe au CRA de Cayenne par exemple. Ainsi, des retenus arrivés l'après-midi peuvent échapper à notre attention. Compte tenu de la rapidité de l'exécution des mesures d'éloignement, cette situation est préjudiciable.

Mme Charpentier nous indique que nous pourrions avoir les informations des arrivées auprès du poste ; ce qui n'est pas confirmé par notre pratique malheureusement.

Accès aux familles et proches dans le cadre des visites

L'accès à l'étage, au greffe ainsi qu'à la salle des avocats nous est obstinément refusé. De ce fait, l'accès et l'échange de certaines informations indispensables à l'exercice effectif des droits sont rendus impossibles. De ce fait, nous n'avons aucune possibilité de nous entretenir sur place avec les proches et les familles.

Mme la Cheffe du CRA nous indique n'avoir n'a pas d'autre solution alternative à nous proposer que de rencontrer les familles et les proches sur le parking du CRA.

Climatisation

La climatisation dans le bureau de La Cimade est hors service depuis plusieurs semaines. Le devis a été demandé et est en attente : la situation devrait être rétablie d'ici 15 jours.

Le verrou de la porte des WC

Il va être réparé mais la porte d'accès générale au bloc sanitaire bénéficie elle-même d'un système de fermeture - à vérifier.

Promenades

Des temps de promenade seraient prévus le matin vers 10h au moment du ménage et à la demande.

Les femmes auraient également accès à cette cours de promenade... ces deux indications sont démenties par l'observation de nos équipes sur place.

L'OFII

La directrice départementale souligne les très bons rapports avec la cheffe de CRA. L'intervenante de l'OFII n'est pas présente car elle est en congés ? En formation... ?

Nous déplorons son absence et l'impossibilité de la joindre aux coordonnées indiquées. Il nous est précisé que l'intervenante est également mobilisée sur d'autres missions, ce qui explique son absence du CRA.

En son absence, Mme Charpentier s'engage à mobiliser ses agents pour assumer les missions de l'OFII ; achat et distribution de cartes téléphoniques, de cigarettes, de nourritures...

PV de fin de retenue

Là encore la DCPAF aurait donné des instructions strictes de non remise du PV de fin de retenue à La Cimade. Nous sommes pourtant censés avoir accès à l'ensemble de la procédure administrative. Mme Charpentier considérant qu'elle n'a d'administrative que le nom.

Entretien avec M. le directeur départemental adjoint de la PAF - 24/10/13

Lucie Curet, Carla Melki, Martine Bertin et Yamina Vierge.

Nous sommes reçues par M. Thierry Boureaud, directeur départemental adjoint PAF 971 sur la demande du Secrétaire Général de la Préfecture, en remplacement du nouveau Directeur, absent.

Précédemment, il a été chef du CRA de Mayotte.

Nous évoquons l'ensemble des points vus la veille lors de la réunion interservices à laquelle la PAF n'a pas participé. Ces réunions sont prévues tous les trimestres.

Redéploiement des effectifs sur le CRA en novembre ; on est passé de 40 à une vingtaine d'agents. Il souligne que la plupart d'entre eux n'ont pas connu d'autres réalités que ce CRA. L'absence d'éléments de comparaisons rend problématique leur perception des conditions de travail et de leur mission auprès des retenus.

Nous insistons sur les refus que Mme Charpentier nous a opposés au prétexte de consignes strictes de la DCPAF.

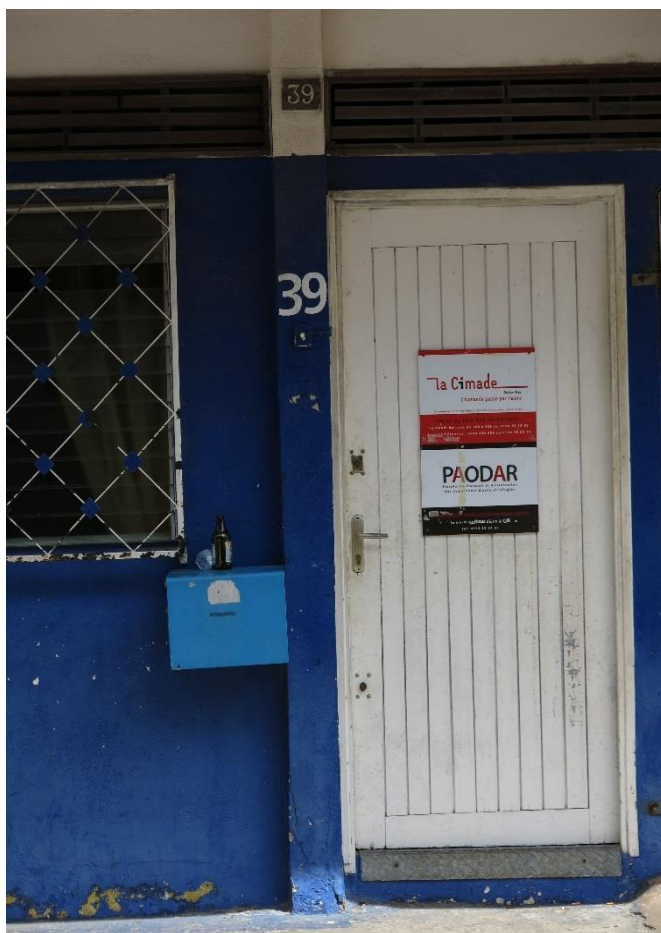
Il ne semble pas partager son point de vue concernant :

- l'accès à l'étage et aux familles qui ne pose aucun problème réglementaire,
- l'accès aux informations et leur actualisation dans la journée lui semble une évidence,
- l'accès au PV de retenue.



« Évoquer Schœlcher, ce n'est pas invoquer un vain fantôme, c'est rappeler à sa vraie fonction un homme dont chaque mot est encore une balle explosive... Schœlcher dépasse l'abolitionnisme et rejoint la lignée de l'homme révolutionnaire : celui qui se situe résolument dans le réel et oriente l'histoire vers sa fin. »

Aimé Césaire, Extrait de l'Introduction de « Esclavage et colonisation », recueil de textes de Victor Schœlcher, 1948



Le groupe local de Guyane est agréé depuis septembre 2006. Il s'agit du groupe local le plus ancien en Outre-Mer.

Outre l'intervention auprès des étrangers privés de liberté au centre de rétention, le groupe local a été pendant plusieurs années un acteur important de l'accueil des demandeurs d'asile.

La Cimade a coordonné la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile -PAODAR- jusqu'en 2011. Elle a géré l'hébergement de quelques familles. L'évolution du dispositif a conduit l'Etat à limiter les missions et les financements des actions en direction de ce public et à en confier la gestion à l'OFII.

Les activités du groupe local se sont donc réorganisées grâce à l'engagement de son équipe bénévole soutenue par les intervenants en rétention et par la responsable régionale rétention, elle-même basée à Cayenne.

Une mission de formation sur l'entrée et le séjour d'une part et de soutien à la structuration associative d'autre part,

coordonnée par le pôle VA, avait été conduite par le DNR et une chargée de projet de la région Ile de France en automne 2009. Il s'agissait de répondre aux besoins exprimés par le groupe en matière de formation technique et juridique.

Depuis, la situation a largement évolué au niveau local comme au niveau régional :

- constitution d'une région Outre-mer et mise en place d'une structuration associative adaptée à la réalité locale et régionale et cohérente avec la structuration de La Cimade,
- renouvellement de l'équipe bénévole et évolution des activités du groupe local,
- croissance de l'équipe intervenante au centre de rétention, mise en œuvre d'un marché public avec de nouvelles contraintes dans le cadre d'un lot Outre-mer et coordination à l'échelle régionale de cette action,
- évolution de la situation des personnes étrangères en Guyane, des politiques publiques et des dispositifs institutionnels,
- réseau de partenaires et positionnement de La Cimade dans cet environnement.

Il s'agissait donc pour le pôle, par ce déplacement, d'avoir une bonne connaissance de la réalité de terrain, et de bien mesurer les projets, les évolutions probables dans les prochaines années et identifier les besoins des équipes sur place pour mieux jouer un rôle d'appui et de lien avec l'ensemble de l'association en métropole.

Visite à l'équipe au CRA - Rochambeau - 25/10/13

Gaëlle Lebruman, intervenante de La Cimade, est présente au CRA.

Nous sommes dans un premier temps accueillies par une policière qui fait semblant ne pas reconnaître Lucie et nous laisse derrière les grilles.

L'adjoint vient lui-même nous accueillir et nous permettre de pénétrer dans le CRA. Nous émergeons sur le registre.

Organisation de l'équipe

Un seul intervenant au CRA (La Cimade dispose d'un seul bureau, relativement petit) travaille en binôme avec un autre intervenant qui est en base arrière au local de La Cimade de Cayenne.

Le troisième intervenant est également au local mais travaille sur des chantiers éloignement, juridiques, plaider... sur des questions plus larges que l'action en rétention.

L'équipe, assez présente au local de La Cimade, a une fonction très importante de soutien juridique et d'appui technique aux bénévoles du groupe pour des permanences ou des rdv complémentaires.

L'équipe est confrontée à des problèmes informatiques et doit faire le point avec Thierry à ce sujet. Le tél portable ne passe pas dans l'enceinte du CRA et il conviendra de changer d'opérateur.

L'équipe, y compris la responsable régionale, ne reçoit pas d'info sur le fonctionnement des services centraux rue Clisson. Dans ces conditions, ce n'est pas simple de trouver le bon interlocuteur et de comprendre qui fait quoi.

L'équipe aurait besoin d'affiches et notamment "Il n'y a pas d'étrangers sur cette terre" et de visuels pour agrémenter le bureau Cimade qui est assez triste et dépouillé.

Notre visite coïncide avec la mise en œuvre de modifications du fonctionnement du CRA ; le greffe et le bureau de l'éloignement sont regroupés dans le même local à l'entrée du CRA en face du poste.

Cela entraîne pour l'équipe des problèmes de communication avec le greffe et génère des dysfonctionnements (interdiction faite aux intervenants de s'adresser directement au greffe et obligation de passer par le poste qui joue l'intermédiaire). Mais cette situation ne va pas perdurer et à la suite des interventions auprès du chef de CRA cette disposition est finalement abandonnée.

Du côté de la préfecture, il y a des sursis et des libérations sur des dossiers avec des éléments solides mais nous n'avons pas de visibilité sur l'examen et aucun retour direct de la préfecture.

Concernant l'OFII, l'intervenant s'en tient au strict minimum. Notre équipe ne dispose d'aucune information sur sa présence et sa disponibilité à la Cimade malgré la proximité (la porte à côté). Il ne procède à aucun affichage et d'après le directeur régional rencontré plus tard, il informerait uniquement le chef du CRA. Ses heures de présence ne sont pas fixes et ses absences ne sont pas annoncées. Lusophone, il manifeste beaucoup plus d'intérêt pour la population brésilienne du CRA.

Lorsqu'il est en congés il est remplacé un jour sur deux mais là encore, nous ne sommes pas informés.

Pour la récupération de bagages il n'intervient pas car ce sont les proches et les familles qui amènent les effets personnels le matin. Pour la plupart des besoins, il semblerait que ce soient les familles ou la police qui pourvoient.

Le moyen est soulevé devant le JLD qui n'en tient pas compte. Ces difficultés seront abordées lors d'une prochaine rencontre avec le directeur de l'OFII.

Les infirmières sont présentes à 2, de 8h à 20h. Elles saisissent l'Agence Régionale de Santé (ARS) lorsque nécessaire et le médecin intervient alors et agit pour obtenir un sursis à la mise en œuvre de l'expulsion tant qu'il n'a pas vu la personne retenue. Le service médical est organisé dans le cadre d'une convention avec le CHU.

Il existe un bon dialogue avec La Cimade - le médecin vient environ 3 fois par semaine.

La circulation de La Cimade dans les zones de vie est libre.

Pour accéder à La Cimade, les retenus passent par la vigie. Le N° de téléphone de La Cimade est inscrit dans le PV de placement.

La Cimade demande à ce que soient mis à disposition des retenus des modèles de recours au greffe.

Le règlement intérieur est obsolète. Le chef de CRA a terminé la rédaction du nouveau mais il est en attente de l'accord de la DCPAF avant diffusion.

Horaires minimum de présence de La Cimade - de 8h à 13h.

Dans la perspective d'une présence plus importante et dans le cadre du nouveau marché, nous aurions impérativement besoin d'un deuxième bureau.

Les prochains travaux prévoient l'augmentation de la capacité du CRA passant ainsi à 45 places pour répondre aux besoins ponctuels de placements liés aux opérations Harpies (répression de l'orpaillage clandestin) menées par la police ou la gendarmerie. Le séjour de ces retenus n'excède pas une nuit en général et le CRA est souvent vidé avant.

Accès aux infos

Le tableau est remis à 8h et actualisé à 14h + ou -. Les infos ne sont pas toujours toutes renseignées mais probablement parce que certaines infos ne sont pas connues des policiers ou du greffe. Nous aurions besoin de savoir si le greffe a adressé ou pas une requête de prolongation.



Les échanges ont permis de dresser des propositions de fonctionnement pour la région qui soit adapté aux contraintes de l'éloignement et de la disponibilité des membres engagés sur des fonctions régionales.

La région n'est pas en capacité de constituer un bureau régional tel qu'il existe et fonctionne dans les différentes régions mais les trois déléguées à l'assemblée générale assument des fonctions régionales et en particulier veillent au lien et à la transmission des informations au sein de la région et vers l'ensemble de La Cimade.

Le pôle vie associative reste un interlocuteur et continue d'apporter son appui aux déléguées et, lorsque cela est nécessaire, de jouer le rôle d'interface avec les services et instances.

Concernant les liens entre la région et le national :

- le conseil propose qu'un-e délégué-e puisse participer aux réunions du Conseil à Paris. Cette proposition pourrait être mise en œuvre pour des réunions du Conseil qui seraient accolées ou très proches des AG.
- Idem pour la participation d'un-e délégué-e à la réunion des bureaux régionaux, il faudrait que cette réunion soit accolée à une autre rencontre statutaire nationale.

Plusieurs difficultés sont identifiées en termes de communication.

Au niveau de la région :

- hormis Georges Alide, intervenant au CRA, les déléguées n'obtiennent aucune réponse des membres du groupe de La Réunion (membres du bureau de groupe local) aux sollicitations qu'elles ont pu leur adresser.
- Des réponses aléatoires du groupe local de Mayotte où est pourtant basée la troisième déléguée à l'AG pour la région Outre-Mer.

Si la mise en place d'un poste permanent à Mayotte devrait pouvoir améliorer la circulation de l'information il est indispensable que les groupes locaux soient sensibles à cette question et prennent au moins le soin de s'adresser mutuellement les CR de leurs réunions respectives.

Au niveau général :

Il serait nécessaire, en lien avec le national, d'organiser un système de communication adapté à la communication au sein de la région et entre la région et l'ensemble de l'association.

Le groupe de Guadeloupe, en cours de constitution a besoin de bases juridiques et de s'ancrer dans la région dès sa constitution, à ce titre, il serait important que les déléguées basées en Guyane (Pascale Delyon et Sylvie Bellet) puissent se rendre sur place pour les rencontrer et leur transmettent les outils créés et utilisés par le groupe local de Guyane.

Présents

Pour le groupe local : Sylvie Bellet, Marc Bodin, Romain Borlet Hote, Pascale Delyon et Emilie Martinez.
Pour l'éloignement et la rétention : Lucie Curet et Gaëlle Lebruman.
Pour le pôle vie associative : Martine Bertin et Yamina Vierge.

Concernant l'entretien du local, l'agence ne fait même pas le strict minimum. Le local se dégrade. Il faudrait faire un point des travaux à engager pour délimiter ce qui relève du propriétaire et ce qui est à notre charge.

Cet état des lieux nous permettra :

- De mettre la pression sur l'agence - mise en demeure,
- D'établir un budget et prioriser les travaux à notre charge et d'éventuellement solliciter des fonds exceptionnels.

La climatisation est indispensable compte tenu du climat. Or, elle n'est pas installée à l'étage et les ventilateurs se révèlent largement insuffisants pour garantir des conditions de travail correctes. L'installation de la climatisation va nécessiter des travaux d'isolation.

Il faut reprendre les devis qui avaient été adressés par Romain avec différentes hypothèses - tout ou partie des bureaux du haut ; entre 2000 et 5000€ dont les frais d'isolation.

Concernant l'augmentation de la consommation électrique ; les nombreux ventilateurs fonctionnent en permanence aujourd'hui et contrairement à la métropole, il n'y a pas de frais de chauffage. Si on ne conçoit pas un local sans chauffage en métropole, il en est de même pour la climatisation qui devient une nécessité dans les zones à climat chaud.

Activité Asile

Jusqu'à présent, l'équipe assurait 2 permanences asile par semaine qui vont se réduire à 1, faute de renouvellement immédiat des forces bénévoles après le départ de Guyane de plusieurs membres.

La permanence est gérée par le "pôle asile". Il s'agit d'aide aux récits, de recours et beaucoup « trop » de dossiers de demande d'aide juridictionnelle. Ce point sera discuté avec l'OFII lors du prochain rendez-vous. En effet la Croix Rouge et l'OFII orientent les demandeurs d'asile vers la permanence de La Cimade pour les dossiers d'AJ et les demandes d'Allocation Temporaire d'Attente. Ce soutien se fait au détriment de la demande de protection. Il faut équilibrer les choses.

Le groupe développe également une activité contentieuse sur l'asile et notamment de référés (sur les procédures prioritaires).

Le groupe travaille à la rédaction de 90 recours par mois environ.

Pas de permanence séjour faute de bénévoles mobilisés - mais la permanence asile traite aussi des OQTF et autres renseignements.

Un lundi par mois, une permanence téléphonique de 2 heures environ permet de dispenser des renseignements et délivrer des rendez-vous. Mais, les entretiens téléphoniques, tels qu'ils sont actuellement organisés, ne semblent pas permettre de faire un premier diagnostic et de sélectionner les situations qui nécessitent réellement un rdv. Cela participe certainement au découragement des bénévoles.

Il serait intéressant de transmettre au groupe les outils créés par les groupes qui mènent des permanences téléphoniques en métropole.

Doit-on mettre en place un protocole pour accompagner et fidéliser les bénévoles ?

Un temps de rencontre est consacré aux nouveaux bénévoles et un rappel devrait leur être adressé pour leur participation aux réunions de groupe en vue de favoriser leur intégration à l'équipe.

Le groupe organise un regroupement de toutes les équipes une fois par mois en deux temps :

1. Une réunion par pôle (asile et permanences) puis,
2. Une plénière qui regroupe tous les membres bénévoles et les salariés.

Yamina Vierge assistera au regroupement du 29/10/13.

Un groupe de personnes de Kourou dont un membre Cimade et deux autres d'une structure associative, souhaite bénéficier d'une formation pour mettre en place une activité de permanence pour laquelle il dispose d'un lieu.

Gaëlle, intervenante au CRA, et Sylvie, bénévole du GL, vont se charger de cette formation, en dehors des heures de travail de Gaëlle. Cette sollicitation et la réponse seront débattues en plénière sur l'angle du positionnement par rapport à des demandes de formation par des partenaires.

Sujets divers



Actualité sur le marché de la rétention.

Ressources et communication ; il existe une salle Outre-Mer sur l'extranet dont Lucie est pour l'instant la seule administratrice. Les déléguées à l'AG, Sylvie et Pascale, doivent également pouvoir participer prochainement à l'animation de cet espace. Le groupe dispose d'une liste de diffusion.

Elles seront également administratrices, avec Lucie, de la salle du groupe de travail éloignement Outre-Mer.

Initiatives à venir avec les avocats et le Syndicat de la Magistrature concernant les pratiques du JLD en Guyane.

Reprise des expulsions d'Haïtiens par la délivrance de laissés passer consulaires (la salle des visites au CRA est également indiquée comme celle dédiée au consul).

Des interpellations de Brésiliens en partance - une communication à faire ?

Migrant'scène

Le programme sera prochainement diffusé accompagné d'un tableau de répartition des tâches pour appeler à la mobilisation des bénévoles. Un évènement est organisé à St Georges avec un partenaire associatif.

Sollicitation de partenaires

L'association Entraide, une association de prévention et lutte contre le SIDA, invite des associations à participer, dans ses locaux et auprès de son public, à des ateliers d'information. La Cimade a pu intervenir, dans un contexte convivial auprès de 11 personnes.

Une mise à niveau juridique qui pourrait être dispensée auprès des travailleurs sociaux...

Martine anime un temps de formation à partir de la formation réalisée pour les trésoriers de La Cimade et sur la base de l'outil Power Point élaboré par David Randria.

La construction du budget Outre-Mer reste à organiser.

Le trésorier du groupe, Romain, communique principalement avec David Randria et Hervé Dangi Mambu au niveau national. Mais la participation du groupe et des acteurs de la région à l'élaboration du budget Outre-Mer n'est pas prévue. Actuellement ce budget est élaboré au niveau national, sans concertation avec les acteurs de la région ni avec le PVA.

C'est un dispositif qu'il faudra faire évoluer dès la construction budgétaire 2014.

Les problèmes d'accès au compte bancaire sont listés et seront repris avec les services administratifs et financiers à notre retour.

La formation permet de donner des explications sur l'utilisation des outils (le grand livre analytique et la balance budgétaire, le suivi budgétaire), d'aborder la question de la clé de répartition des charges entre groupe et la rétention.

Dons pour la région.

Concernant les appels à dons régionalisés, le groupe souhaiterait pouvoir disposer d'un exemplaire électronique du courrier ainsi que de tirages papiers pour relayer localement et auprès de son propre réseau.

En effet, la région n'a pas de visibilité sur l'état des dons pour la région Outre-Mer et le groupe aurait besoin de plus d'info pour pouvoir mieux s'investir sur cet aspect de la collecte, notamment auprès de l'Eglise réformée et paroisses.



Poste de contrôle frontalier (PCF) - Pascal Rudaux, commandant de la PAF - St Georges (frontière avec le Brésil) - samedi 26 octobre 2013



Pont sur l'Oyapock entre la France et le Brésil.

Lucie Curet, Emilie Martinez, Martine Bertin et Yamina Vierge.

Le poste de contrôle est situé à l'extrémité d'une route fermée, à l'entrée du pont construit entre le Brésil et la Guyane mais non ouvert. Une inauguration en présence de François Hollande et Dilma Rousseff est annoncée pour le 13 décembre...

Le local de rétention administrative n'est plus en fonctionnement même s'il a fait l'objet d'une réhabilitation (la vétusté avait conduit à la fin de son utilisation).

Des appels d'offres avaient été lancés en 2008 pour les prestations de service hôtelier mais aucun candidat ne s'était manifesté sur ce marché. Pas de réouverture prévue. En effet, la rétention administrative de 16h suffit aujourd'hui amplement à la mise en œuvre des OQTF. Les expulsions se font sur des pirogues privées et la traversée dure moins de 10mn. La nature de l'accord passé par l'administration française avec les piroguiers reste floue.

Il n'y aurait plus de procédure de non admission et donc aucun placement dans la zone d'attente.

Du côté brésilien, la police fédérale dispose de la liste des personnes interpellées. C'est celle du CRA de Cayenne qui fait l'objet de leur attention et parfois, certains retenus de Cayenne ne sont pas réadmis.

Les expulsions depuis St Georges par la PAF sont en diminution ; 2000 en 2012 contre 1500 environ en 2013. Cette diminution serait le fruit de consignes.

Pour les demandeurs d'asile, jusqu'en 2012, la PAF leur remettait une convocation avec une date de rendez-vous à la préfecture. Ce document faisant office de sauf conduit. Ensuite, la notification systématique d'OQTF avec délais de départ volontaire à un mois a été adoptée comme solution de remplacement. Or, les demandeurs d'asile se trouvent ainsi systématiquement placés en procédure prioritaire.

Le directeur de la Police de l'Air et des Frontières est finalement intervenu pour mettre fin à cette pratique illégale ; un imprimé type est désormais délivré par la PAF, d'une validité de 2 jours pour permettre aux personnes de se rendre en préfecture.

En 2011 il y avait beaucoup d'Haïtiens dans cette situation. Il y a une forte diminution en 2012 mais on constate une relance en 2013.

L'objectif de la PAF serait de mener des investigations sur les passeurs. En effet, les Haïtiens passent avec des récépissés falsifiés mais les filières seraient organisées et contrôlées par des Brésiliens.

Le coût du passage s'élèverait à 8000\$.



Les brésiliens migrants sont principalement issus des Etats de l'Amapa et du Para qui sont les Etats les plus proches et les plus pauvres.

Les piroguiers -brésiliens - qui participent à ce trafic sont organisés et ont un certain poids côté brésilien.

Les évolutions : les contrôles systématiques sur la route entre St Georges et Cayenne - seule route praticable- entraînent un déplacement des points de passage vers la voie maritime, sur des embarcations prévues pour les fleuves. C'est le passage privilégié par les moins fortunés et le plus périlleux. Plusieurs naufrages déjà...

Les contrôles exercés par la gendarmerie (brigade territoriale de Régina) visent également des personnes sur le retour. Elles permettent de notifier des OQTF avec un délai de départ volontaire et ainsi, les personnes repartent.

Il existe une procédure d'admission pour raison de santé. C'est le médecin chef de l'Agence Régionale de Santé qui serait consulté pour donner son accord afin d'autoriser l'entrée. Son avis ne serait pas contesté.

Le SAMU est mobilisé pour les urgences médicales.

D'après le commandant, les Brésiliens sont censés être évacués vers leurs propres centres de soin mais l'équipement et la qualité de soins feraient défaut côté brésilien. La gratuité côté français renforcerait l'attractivité.

Ce n'est pas l'opinion des membres du groupe qui ont eu affaire aux services médicaux brésiliens et saluent la qualité de la prise en charge médicale.

La carte frontalière.

Elle serait mise en place en 2014. Délivrée par la France aux Brésiliens résidents d'Oyapock, elle devrait leur permettre de circuler légalement à St Georges uniquement. Au départ pour une durée limitée à 72h, le système d'horodatage à l'entrée est abandonné. Elle serait donc valable 2 ans mais ne permettrait pas l'exercice d'une activité professionnelle.

Le Brésil semble peu enthousiaste et pourrait demander la réciprocité des procédures en place pour les Français au Brésil et qui sont pour l'instant, dispensés de visa sur tout le territoire...

Côté français, St Georges réunit 3000 habitants.

Côté brésilien, Oyapock regroupe entre 35 000 et 40 000 habitants.



Oyapock - Brésil

Visite du CRA - lundi 28 octobre 2013 et réunion avec le chef du CRA et Directeur adjoint de la PAF

Rencontre avec Emmanuel Revuz - intervenant au CRA.

Les interventions gracieuses vers la préfecture sont délaissées au profit de procédures devant le Tribunal Administratif. En effet, les interventions ne permettaient pas de faire évoluer globalement l'application du droit et les pratiques.

Cependant, les recours ne sont pas toujours examinés et tranchés car la préfecture prend des décisions de libération et obtient ainsi, dans certaines situations, un non-lieu à statuer par le TA. Seules alors, les quelques requêtes qui peuvent être engagées sur le fond permettent d'aboutir à l'annulation de l'OQTF.

Rencontre avec Bruno Bonnotte, Commandant et chef de CRA et Philippe Albatre, Directeur adjoint de la DDPAF, en remplacement du Directeur, M. Marty

On nous confirme qu'un tiers des retenus bénéficie d'un élargissement du CRA. C'est la preuve qu'un réexamen est véritablement opéré par la préfecture. Pour la police, c'est à mettre sur le compte de la circulaire Valls qui impose un examen plus approfondi des dossiers à partir de l'ensemble des critères retenus. La préfecture répondrait dans les 4 à 5 heures suivant l'information.

Il y aurait une politique de sursis au départ pour les personnes qui ont déposé un recours devant la juridiction administrative.

On nous assure que le greffe procède à des examens complémentaires de chaque situation et est très impliqué car la préfecture semble débordée (*problème d'effectifs - voir CR ci-après de la rencontre avec le secrétaire général*). D'ailleurs, le directeur de la réglementation est très souvent lui-même présent à l'accueil du service des étrangers.

Les policiers affectés au CRA sont souvent de jeunes recrues qui n'ont pas eu à faire à la véritable délinquance et ont parfois des difficultés à relativiser et se positionner vis-à-vis d'un public qui est enfermé au seul motif du droit au séjour.

Selon la police, il y a peu de violence, pas d'automutilation, de tentatives de suicide. Juste quelques refus de plateaux repas.

La durée moyenne serait de 2,30 jours. Mais les informations de La Cimade montrent que des Haïtiens peuvent rester 10 à 20 jours enfermés.

Depuis la reprise des éloignements vers Haïti, l'ambiance a changée ; le profil des Haïtiens faisant l'objet d'une mise à exécution de l'OQTF est celui d'un homme célibataire et sans enfant.

La Cimade constate qu'il y avait aussi des femmes, et des pères de famille...

Le commandant nous fait part du mécontentement exprimé par le Consul d'Haïti qui serait mis en cause par La Cimade auprès des retenus comme responsable des reconduites par la délivrance de laissez-passer.

Baisse des placements en 2013 - 2500 cette année contre 3600 placements en 2012.

Nous faisons part de l'augmentation très importante du nombre de placements prévu par le marché public dès 2014. Il n'y a pas de consignes ni d'informations en ce sens du côté de la police qui semble également surprise de telles prévisions.

La préfecture aurait enregistré 5000 demandes d'admission exceptionnelle au séjour dans le cadre de la circulaire et aurait prononcé beaucoup de rejets... Ainsi, il y aurait potentiellement beaucoup d'exécutions d'OQTF en 2014 ce qui pourrait en partie expliquer les taux de placement prévus dans le nouveau marché ?

L'augmentation de la capacité du CRA à 45 places (contre 38 aujourd'hui) est due, pour la PAF, aux besoins ponctuels liés aux opérations HARPIE (contre l'orpaillage illégal) qui ont entraîné, quelques jours auparavant, le dépassement de la capacité.

Pour le commandant, il s'agit clairement d'un loupé. Pour le Directeur Adjoint, il s'agit d'une "offre d'hébergement" aux deux retenus qui devaient faire l'objet d'un élargissement du centre en pleine nuit... En effet, le CRA est très éloigné de Cayenne (environ 20 km) et aucun transport public n'est prévu.

Il n'existe pas de signalétique du CRA depuis la route.

Les travaux de réfection ont été décidés pour rapprocher les conditions d'hébergement des retenus des normes et standards en vigueur en métropole et notamment : remplacement des WC à la turque, lits individuels superposés pour les femmes.

L'agrandissement du bureau de La Cimade est prévu et passera à près de 13m² avec la reprise d'1 mètre sur le couloir côté retenus.

Notre demande de mise en place de brasseurs d'air dans les chambres (2/chambre) a été retenue pour pallier à l'absence de climatisation beaucoup trop coûteuse et hors budget.

Réaménagement de la salle des visites avec mise en place de caméras de surveillance non sonorisées.

En principe, les travaux débutent en février - mars 2014 et devraient se dérouler sur 6 ou 7 mois.

Le dispositif incendie est à nouveau en fonction depuis 6 mois ; nous signalons une fuite depuis le toit, juste devant la porte de La Cimade...

Un exercice en juin a permis l'évacuation des locaux en 2 ou 3mn - l'équipe Cimade n'était pas présente -. Un prochain exercice aura lieu avec le centre de secours de Matoury.

Les cours sont fermés à partir de 22h sur indication de la DCPAF. C'est ce qui se pratique dans les différents CRA. Elles ne seront pas accessibles toute la nuit car l'ouverture des cours fait peser une contrainte supplémentaire sur le personnel en nombre restreint la nuit.

Pas d'extension possible pour dégager un espace fumeur ouvert 24h/24 en raison de la configuration du local.

Le règlement intérieur est validé et en cours de traduction dans les 5 langues de l'ONU, en takitaki (Guyana) ainsi qu'en portugais. Lucie alerte sur la nécessaire traduction en créole haïtien. Proposition reçue positivement.

Concernant l'accès aux démarches en l'absence de La Cimade, il nous est indiqué que le greffe fonctionne également le week-end jusqu'à 21h - 21h30.

OFII -office français de l'immigration et de l'intégration - rencontre avec le Directeur Territorial, Cayenne - 28 octobre 2013

Gaëlle Lebruman, Pascale Delyon, Martine Bertin et Yamina Vierge.

Stéphane VEZIGNOL, Directeur territorial accompagné de la responsable de la plateforme asile.

Présentation des actions de l'OFII dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration

L'accès à la formation fonctionnerait assez bien, y compris dans des endroits reculés en passant des marchés publics avec des prestataires. En Guyane, le titulaire actuel développe une offre sur tout le territoire. L'obstacle pour le public réside dans l'absence de transports publics.

En Guyane, plus de la moitié du public concerné est constitué d'Haïtiens puis de ressortissants des pays du plateau Guyanais (Suriname, Guyana, Brésil). Hors dispositif, des régies de quartiers assurent aussi des formations.

Asile

L'OFII gère désormais la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile.

Les décisions de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA)- audience délocalisée pour 510 personnes convoquées en deux semaines- ont été transmises à l'OFII qui les a affichées. Très peu de décisions positives et environ 24% de non présentation.

Seulement une petite poignée de demandeurs d'asile se sont rendus aux réunions collectives d'information organisées par l'OFII - 10 au grand maximum. Même constat du côté de La Cimade. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la procédure se prolonge avec 2 à 3 ans d'attente. Cela entraîne une démobilitation des demandeurs d'asile sur leur dossier.

De plus, une partie des absences à l'audience peut s'expliquer par des demandes d'admission exceptionnelle au séjour (AES) déposées en préfecture au titre de la circulaire même si le traitement par la préfecture reste long. Cependant, la préfecture nous indiquera qu'elle procède au traitement des demandes de titre de séjour uniquement à la suite du désistement de la demande d'asile.

L'expérimentation de la visioconférence n'a pas été concluante et le dispositif pourrait être abandonné pour l'instant.

Problèmes d'Aide Juridictionnelle (AJ)

Les personnes confondent souvent la demande d'aide juridictionnelle avec le recours et par ailleurs, l'équipe bénévole de La Cimade croule sous les dossiers d'AJ au détriment du temps consacré à la rédaction des recours.

Il conviendrait de dissocier les deux démarches. L'OFII a déjà élaboré un formulaire pré rempli qu'il se propose de transmettre à La Cimade et l'OFII serait d'accord pour se charger de compléter le formulaire de demande d'AJ avant l'orientation des personnes vers La Cimade pour la rédaction du recours exclusivement.

La Croix Rouge est chargée de la domiciliation et accueil d'urgence dans le cadre d'un appel d'offre de l'Etat, au niveau national avec un allotissement. Ainsi en Guyane elle gère la domiciliation et l'aide d'urgence, 80 places d'AUDA (Accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile).

Depuis 9 mois, La Cimade constate que les demandeurs d'asile s'orientent vers des procédures de recours en révision en pensant que cela suspend les mesures d'éloignement. Or, cette procédure est très spécifique et nécessite des avocats spécialisés. L'OFII n'a pas constaté ce fait.

L'aide au retour humanitaire est proposée. Elle est constituée d'un pécule de 500€/personne accompagné de la prise en charge du transport mais l'OFII constate que ce dispositif reste très peu sollicité.

Un programme d'aide à la réinstallation en Haïti initié depuis la Guyane est en cours d'élaboration ; accueil au pays, appui technique et financier. Ce programme ne pourrait sans doute concerner que peu de personnes et nécessite de trouver un opérateur sur place.

Présence de l'OFII au CRA

Nous faisons part du manque de lien et d'information concernant la présence et l'intervention de l'OFII au CRA. Le médiateur, M. Fortuna, indiquerait être moins sollicité, ce qui nous surprend compte tenu des besoins exprimés par les retenus. Sa présence est prévue sur 8 demies journées par semaine et il doit se charger des effets et des bagages des retenus. Il ne faut pas hésiter à l'appeler si besoin.

Le Directeur nous indique avoir demandé à être informé des réunions interservices auxquelles il souhaite désormais participer.

Collectif inter associatif - local de La Cimade - 28 octobre 2013

Réunion animée par Emilie Martinez, présidente du groupe local de La Cimade.

Ce collectif s'est constitué sur la thématique de l'accès aux droits. La dernière rencontre remonte au mois de juin 2013.

Tour de présentation des associations présentes

LDH Cayenne

Intervient principalement sur des questions d'accès à la nationalité et de droit au séjour.

Cheval de bataille : les enfants non scolarisés que la LDH estime de 8 à 9 000.

Sur la nationalité, la LDH constate un excès de zèle de la part du TI dont l'obsession reste la chasse à la fraude. Ainsi les listes de pièces exigées s'étendent à l'infini...

Médecins du Monde

Equipe mobile pour les soins et la prévention. S'associe au plaidoyer sur la question de l'accès aux soins et les entraves comme les barrages et contrôles d'identité sur les routes qui permettent de rejoindre les centres de soins et hôpitaux par exemple.

La DAAC (Association d'accès aux droits communautaires), Cayenne et St Georges

En Guyane, aucune administration ne travaille correctement et les usagers sont confrontés à une multiplication des obstacles "légaux". Des actions collectives sont indispensables pour faire changer les pratiques pour tous.

L'Arbre Fromager

Accueil de jour pour les femmes victimes de violences d'exploitation et en très grande précarité. Une équipe de professionnels de 8 personnes avec un dispositif d'accueil et de femmes en hébergement temporaire, de 4 mois à 1 an.

Intervient également au sein de la maison d'arrêt des femmes. Propose un accompagnement dans la langue maternelle.

Quelques chiffres : 150 femmes victimes de violences, 30 atteintes du VIH, 1/3 de nationalité française.

Beaucoup de femmes installées en Guyane depuis de très nombreuses années confrontées à de gros problèmes d'hébergement et à la prostitution.

La domiciliation est très difficile en Guyane et donne lieu à du trafic et des situations d'exploitation.

L'Arbre Fromager intervient dans une logique d'accompagnement global.

Association AKATIJ (association Kourouciennne d'Aide pour les Ti'Jeunes), Kourou

Travaille sur l'addictologie. Beaucoup de personnes suivies sont considérées comme étant en situation irrégulière.

Ont un agrément de domiciliation uniquement pour les personnes suivant des démarches pour soins.

Association AIDE & Collectif Haïti

Des réunions d'info et des interventions à la radio. Des interventions en urgence également au moment des interpellations. Interventions sociales et de prévention.

Des expulsions sont exécutées sans qu'il y ait eu vérification du dossier déposé en préfecture.

AIDES sur St Laurent et le Fleuve

Mène un programme de dépistage rapide de part et d'autre du Fleuve et gère des appartements thérapeutiques. Organise des week-ends santé. Ne propose pas d'aide humanitaire mais participe à la prise en charge des taxes.

L'équipe de St Laurent souhaite renforcer les actions de plaidoyer. Une implantation en cours au Surinam - l'autre rive du fleuve.

Association Soutien Familles Malades et Formations

Association d'accompagnement des malades, de lutte contre le VIH et la grande précarité.

450 personnes (réparties en 12 nationalités) domiciliées dans le cadre d'un agrément valable jusqu'à la fin de l'année. Il y a peu d'associations volontaires pour gérer la domiciliation et il y a des problèmes avec la poste qui demande des attestations d'hébergement pour l'ouverture de comptes bancaires.

Elle travaille en partenariat avec la Croix Rouge en ce qui concerne l'aide sociale et alimentaire. Organise l'apprentissage du français. Effectue des visites à domicile et à l'hôpital.

Elle s'intéresse notamment aux problèmes de statut administratif et constate, pour les Haïtiens, qu'il existe un véritable problème avec les extraits des archives nationales concernant leur état civil.

ASTI Peuples Autochtones

Accès aux droits des peuples autochtones. Intervient le long du fleuve Maroni avec les associations locales sur les problématiques d'accès aux soins et aux droits plus généralement. Ils ont monté une permanence RESF.

Ils sont peu confrontés aux problématiques de reconduite car ils sont implantés sur le fleuve dans l'intérieur de la Guyane. Les reconduites étant concentrées à St Laurent du Maroni (à l'embouchure du fleuve).

RESF

A pour objectif de sensibiliser les enseignants à la situation des populations qui sont confrontées à un grand désarroi et un grand isolement dans des lieux où les communications passent mal et où on assiste à la déscolarisation des enfants.

Une pirogue de la préfecture et de la CPAM passe de temps en temps, les administrations inventent des règles au fur et à mesure pour faire obstacle à l'accès aux droits pour ces populations.

Le réseau des CPE et les syndicats luttent aussi contre la déscolarisation en faisant un accompagnement dans les démarches des familles pour l'accès aux droits.

Le réseau joue un rôle de médiateur entre la CPAM et les usagers pour essayer d'améliorer les relations mais il s'agit d'interventions modestes à partir de problèmes du quotidien essentiellement avec pour objectif de favoriser du lien.

INITIATIVES du collectif

Rédaction d'un courrier adressé au Défenseur des Droits et signé par une quinzaine d'associations fin 2012. Avec pour réponse : « *on vous a entendu, on va vous voir...* ». D'après Médecins du Monde, une visite aurait lieu en février.

Le collectif semble être un espace nécessaire pour partager les informations et lancer d'éventuelles initiatives, mais la responsabilité de son animation semble reposer pour l'instant sur La Cimade.

S'il s'est créé pour mener des actions de plaidoyer, il y a beaucoup d'interrogations sur les outils à partager ou à organiser en commun comme un répertoire des associations du collectif ou une charte commune.

Des débats ont lieu autour de l'initiative de MOM dénonçant les entraves à la liberté d'aller/venir avec la mise en place des barrages routiers. Certains regrettent que les associations locales aient été peu associées à cette

initiative « nationale » alors que d'autres soulignent l'absence de réaction et les très faibles remontées des associations locales aux sollicitations du collectif MOM.

Le collectif pourrait organiser ses travaux sur des thématiques avec des groupes de travail constitués par les personnes intéressées.

Le COMEDE vient en Guyane en décembre.

Réunion avec le Secrétaire Général et le Directeur de la réglementation - Préfecture de Guyane - 29 octobre 2013

Pour la préfecture

Thierry Bonnet, Secrétaire général.
Jean-François Dotal, Directeur de la réglementation.
Anne Lepage - cheffe du bureau de l'immigration et de l'intégration.

Pour La Cimade

Emilie Martinez, présidente du Groupe local.
Lucie Curet, responsable régionale rétention.
Pauline Râï, intervenante au CRA de Guyane.
Martine Bertin et Yamina Vierge, pôle vie associative.

Le secrétaire général, arrivé fin juillet, n'a pas encore eu le temps de visiter le CRA de Rochambeau.

Pas de rupture avec les pratiques précédentes, il s'agit d'assurer la continuité.

Il n'y a pas actuellement de juriste au niveau du bureau de l'immigration ; deux départs de responsables non remplacés.

Si les réponses aux interventions que La Cimade adresse en urgence depuis le CRA ne sont pas matériellement possibles, Mme Lepage et M. Dotal nous affirment qu'elles sont prises en compte.

CIRCULAIRE

Les demandes d'examen de la situation personnelle dans le cadre de la circulaire ne sont pas prises en compte tant que le demandeur ne s'est pas désisté de sa demande d'asile.

Dans les demandes au titre de la circulaire, il manque souvent les 5 ans de présence. Les avis de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (**Dirreccte**) sont toujours négatifs car les pièces complémentaires demandées sont pratiquement toujours impossibles à obtenir auprès des employeurs. Mais la préfecture conserve une grande capacité d'appréciation.

Les demandes sont d'abord formulées par courrier. A partir de cette demande, un formulaire à compléter est adressé aux demandeurs.

Un courrier vient préciser aux personnes qu'en cas de refus, elles ne peuvent pas saisir à nouveau la préfecture d'une demande pendant une période d'un an. En effet, certaines personnes redéposent une demande juste après le refus en s'acquittant à nouveau du timbre fiscal...

Sur les 5300 dossiers déposés au titre de la circulaire, il reste seulement 389 personnes à recevoir. 40% d'accords dont la majorité concerne des parents d'enfants scolarisés.

Concernant l'accueil des parents d'enfants français, conjoints et jeunes majeurs, le N° de tél dédié à la préfecture sature et ils se rabattent sur la demande par courrier - ils seraient donc indument traités dans le cadre de la circulaire.

Entre l'asile et la circulaire Valls, les demandes seraient multipliées par 2.

RETENTION

La Cimade soulève le récent problème d'accès au greffe, lié à la réorganisation au l'intérieur du CRA. Les choses vont être rétablies.

Dans le cadre de la retenue administrative (16h), les services interpellateurs n'arrivent pas à réunir l'ensemble des documents dans le temps imparti.

L'augmentation des procédures prioritaires est le fruit d'un examen de différents critères qui sont :

- La durée de présence au regard des fichiers.
- l'hébergement par la famille.

Les reconduites d'Haïtiens

Ils ne sont pas reconduits sous escorte et il faut nécessairement un laissez passer consulaire - les problèmes de non-respect des conditions sont soulevés par l'équipe. Ces problèmes n'arriveraient pas toujours jusqu'à la préfecture. Il y a un peu plus de retour volontaire du côté des Haïtiens.

Sauf pour les personnes ni expulsables, ni régularisables, les libérations, dans le cadre de sursis à l'exécution, sont assorties de convocations délivrées par le greffe ou la gendarmerie. Les demandes de sursis sont examinées précisément.

L'équipe de La Cimade soulève l'absence de réponse aux demandes d'habilitation pour deux bénévoles au CRA. La première, déposée par une bénévole "journaliste", semble avoir focalisée l'attention des services et, on s'oriente vers un refus. Du coup, la seconde demande a été totalement oubliée par la Préfecture.

Baisse de 30% de placements en rétention.

Dans le cadre des opérations Harpie, la plupart des personnes interpellées ne sont pas connues des services de la préfecture car elles n'ont pas sollicité un titre ou fait la moindre démarche.

Réunion équipe rétention - 29 octobre 2013

Lucie Curet et Martine Bertin sur la première partie de la rencontre.

Pauline Râï, Emmanuel Revuz, Gaëlle Lebruman.

Yamina Vierge.

Il s'agissait d'évoquer principalement deux questions :

- Etat des lieux, coordination et identification des besoins.
- Articulation avec le mouvement et le groupe local.

L'équipe participe aux travaux du groupe de travail Outre-Mer animé par Lucie Curet au sein de la commission éloignement.

Mais les commissions nationales thématiques semblent assez éloignées pour l'équipe.

Georges Alide représente, avec Lucie Curet, la région dans le cadre de la commission éloignement mais les réunions ne se déroulent pas toujours dans le temps de déplacement des équipes en métropole. Cependant, la participation aux réunions des commissions permet de se motiver, de se remobiliser.

Pourquoi pas des temps de réunion de tous les intervenants Outre-Mer avec des intervenants extérieurs ?

L'équipe travaille sur 2 niveaux :

- priorité à l'Outre-mer
- Lien vers un cadre plus ouvert, plus général.

Le groupe de travail Outre-Mer constitué des équipes intervenantes dans les CRA d'Outre-Mer, de Maryse pour la plateforme et de quelques bénévoles, était principalement axé sur le contentieux. On assiste maintenant à une certaine évolution vers le plaidoyer.

En revanche, aucun intervenant de métropole n'est mobilisé dans ce groupe pour l'instant.

Les réunions de travail au complet sont difficiles à organiser. On est plutôt sur un fonctionnement par tél et par mails.

C'est assez complexe pour Lucie de coordonner des actions de grand contentieux car il y a beaucoup d'acteurs mobilisés (internes à La Cimade et externes) et les enjeux sont particulièrement forts.

Le manque de soutien général technique et juridique pointé au moment de la session rétention est plus aigu encore concernant l'Outre-Mer.

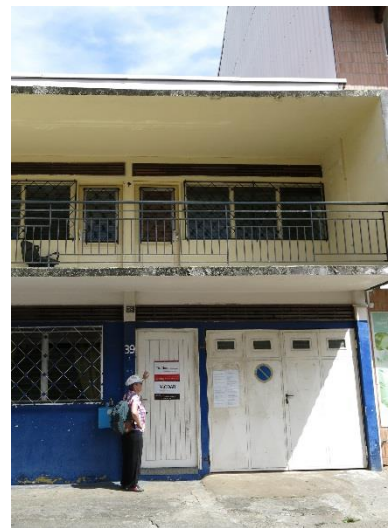
De plus, dans l'urgence et compte tenu du décalage horaire, la liste Derforum n'est pas vraiment sollicitée par les équipes ultramarines car elle n'est pas opérationnelle pour elles. En cas d'urgence les membres de l'équipe se tournent vers les collègues et Lucie.

Les intervenants ont donc élaboré leurs propres outils et pratiques, adaptés aux situations spécifiques.

Besoins des équipes

En termes de formations, l'équipe se trouve en décalage au vu de la spécificité de l'Outre-Mer. Même si elle souhaite garder une bonne connaissance de ce qu'est la norme en métropole (comme point de référence), elle a besoin plutôt de temps de mutualisation de pratiques - malgré la distance ; à organiser dans le cadre des réunions à Paris - un temps dédié.

Des temps d'échanges avec d'autres interlocuteurs car, en raison de l'éloignement, les équipes restent peu en contact avec les équipes Cimade des différents secteurs. L'organisation de réunions d'équipes en métropole pourrait être prévue à l'occasion des déplacements (les absents restés en poste pourraient participer par tél).



Articulation avec le groupe local

En Guyane, l'interaction avec le groupe local est évidente et beaucoup de dossiers suivis en permanence se retrouvent malheureusement en rétention.

Les sollicitations du groupe local restent gérables et les questions techniques sont souvent en lien avec la rétention. L'équipe du GL est très respectueuse du travail et contraintes des salariés pendant les permanences.

Le travail en lien avec l'équipe en ville permet également de rester en contact avec les pratiques préfectorales et permet de faire un véritable conseil aux retenus en vue de leur retour.

L'équipe en rétention appréhende mieux ainsi leur parcours en amont de leur arrivée au CRA.

Les bénévoles ont beaucoup de questions sur le contentieux et l'équipe rétention joue un rôle d'appui important dans ce domaine.

L'équipe des intervenants au CRA participe aux actions de visibilité et de sensibilisation assurées par le groupe local.

Elle participe également à la création d'outils.

Les intervenants participent, en binôme avec les bénévoles expérimentés à la formation des nouveaux bénévoles ainsi qu'à des formations en externe.

L'équipe suit environ 200 dossiers dont une centaine de dossiers actifs depuis le local.



Etaient présents : Emilie, Pascale, Marc, Maricorolle, Valentina, Tenel, Yamina, Sonia, Sylvie, Manu, Barbara, Pauline, Gaëlle, Lucie, Romain, Katia.

Yamina, qui a quitté la Guyane la semaine dernière, nous a remerciées pour l'accueil qui lui a été réservé ainsi qu'à Martine.



Asile

- OFII : réunion le 28/10/13 : évocation des problèmes et de l'amélioration de l'activité.

- Bénévoles : départ temporaire de plusieurs d'entre eux, donc une seule permanence par semaine, le vendredi de 15h à 17h. Une information sera faite auprès de l'OFII, du CRA, de la Croix Rouge et des autres partenaires pour aviser de ce changement, effectif dès le mois de novembre (par flyers, affiches).

- OQTF : la permanence asile servira également pour les personnes sans dossier à la Cimade pour effectuer le recours nécessaire (dont AJ systématiquement).

Permanence juridique

- Permanence physique : orienter, informer les personnes, faire des AJ afin d'alléger la permanence asile. Un salarié ou un bénévole ? Eventuellement un bénévole en soutien aux salariés.

- Permanence de Kourou : suite à leur demande, une formation sera prochainement assurée par la Cimade de Cayenne pour les bénévoles de Kourou. Ce sera aussi l'occasion de former nos nouveaux bénévoles. Cette formation se tiendra à Cayenne.

- Permanence de Cayenne : une réunion a eu lieu avec la préfecture où l'on a appris que 40% des dossiers « formulaire » sont acceptés.

Rétention

- Marché public : nouveau marché public pour 2014 - 2016 ; présence en rétention, comment se redimensionner. Les appels d'offres Outre-Mer prévoient de plus en plus de présence en CRA.

- Consulat d'Haïti : reprise de la délivrance des laissez-passer consulaires, d'où des expulsions depuis trois semaines. Il faut attendre un laps de temps afin d'avoir assez de recul et savoir s'il y a une réelle reprise des expulsions.

Le Consul se déplace au CRA depuis trois semaines pour voir ses ressortissants.

- CRA : nouvelles règles et organisation qui compliquent le travail de la Cimade. Les personnes retenues peuvent voir la Cimade quelques minutes avant leur montée dans le bus. Elles sont également en libre circulation avant leur départ (n'attendent plus dans la cage).

Habilitation bénévole

Elle ne se passe pas très bien.

CRA DE NEUF ?

La Cimade... Nouvelles de la Rétention Outre-mer
JANVIER - FÉVRIER - MARS 2014

EDITO
À Mayotte, nouvelle région ultramarine de l'Union européenne, on attend les changements liés avec l'application de la loi n° 2013-1103 relative à la réforme de l'asile et de la protection des réfugiés. Les chiffres des retentions 2013 y sont-ils affectés ? 15 908 et parmi eux encore combien d'enfants ?

Combien d'ambes en mer, qui ont pris le risque de l'illégalité pour faire leur passeport, s'il est devenu indélébile à l'immigration des douanes ? Et les nouveaux sachets sur le carnet de passeport - pas de séjour - pas d'états successifs. Il est déjà tard pour un jeune citoyen ayant étudié aux Comores d'obtenir un visa étudiant pour la rentrée de septembre, un grand et obtenu son visa à Mayotte d'obtenir des passeports pour poursuivre ses études.

Qu'en est-il de la situation des parents d'enfants français, et de la situation des mineurs étrangers ?

En attendant, la situation des parents d'enfants français est difficile, notamment parce qu'il faut sans papier. Il faut un visa de l'Etat de destination pour participer à l'éducation de l'enfant. La préfecture de Guyane exige - a minima - les pièces de l'Etat de destination pour participer à l'éducation de l'enfant. Ce n'est pas avec l'enfant en France que l'on peut participer à l'éducation de l'enfant. Mais les parents français peuvent la contribution de la loi n° 2013-1103 relative à la réforme de l'asile et de la protection des réfugiés. Ils ont un visa de l'Etat de destination pour participer à l'éducation de l'enfant. Mais les parents français peuvent la contribution de la loi n° 2013-1103 relative à la réforme de l'asile et de la protection des réfugiés. Ils ont un visa de l'Etat de destination pour participer à l'éducation de l'enfant.

La Définition
Parents d'enfants français, protégés ?
« La loi n° 2013-1103 relative à la réforme de l'asile et de la protection des réfugiés est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Elle a modifié l'article L. 113-1 du Code de l'entrée, du séjour, du droit de refuge et de l'immigration des étrangers en France à la condition qu'il établit, pour bénéficier de l'immigration de l'éducation de l'enfant... » (art. L. 113-1)

En attendant, la situation des parents d'enfants français est difficile, notamment parce qu'il faut sans papier. Il faut un visa de l'Etat de destination pour participer à l'éducation de l'enfant. La préfecture de Guyane exige - a minima - les pièces de l'Etat de destination pour participer à l'éducation de l'enfant. Ce n'est pas avec l'enfant en France que l'on peut participer à l'éducation de l'enfant. Mais les parents français peuvent la contribution de la loi n° 2013-1103 relative à la réforme de l'asile et de la protection des réfugiés. Ils ont un visa de l'Etat de destination pour participer à l'éducation de l'enfant.

Enfin, la non application de la loi n° 2013-1103 relative à la réforme de l'asile et de la protection des réfugiés en matière de la loi n° 2013-1103 relative à la réforme de l'asile et de la protection des réfugiés. Les personnes retenues au CRA de Mayotte, maintenues en France 20 heures en moyenne, ne peuvent pas déposer un recours auprès du tribunal administratif. En outre, la loi n° 2013-1103 relative à la réforme de l'asile et de la protection des réfugiés a supprimé les droits de recours en France à Mayotte. La suspension de l'application de la loi n° 2013-1103 relative à la réforme de l'asile et de la protection des réfugiés a supprimé les droits de recours en France à Mayotte.

Migrant-scène

Une réunion s'est tenue il y a deux semaines pour son organisation. Il y en aura une à Saint-Georges. Il y a aura des interventions de quartiers le matin et des animations pour les enfants les après-midi.

Lundi 25 : soirée spéciale femmes en rétention ; diffusion du film « Illégales ». Il y aura un représentant de l'Arbre Fromager.

Vendredi 29 : projection d'un film.



Des dossiers de presse, des flyers et des affiches seront disponibles très prochainement. Tout bénévole est bienvenu pour aider, animer les soirées. Un mail sera envoyé à cet effet.

Le pôle Vie associative tient à remercier les différentes équipes de la région pour l'accueil qui lui a été réservé, le temps consacré et l'organisation de ce séjour. Ces nombreuses rencontres sont essentielles pour fortifier les liens entre local, régional et national et permettre ainsi de consolider et développer les actions, ô combien nécessaires, portées par les équipes de La Cimade dans cette partie de l'Outre-Mer.